

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 534

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, Mme Brenier, M. Cattin, M. Ciotti, Mme Corneloup, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Meunier, M. Parigi, Mme Porte, M. Quentin, M. Reda, M. Reiss, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, Mme Tabarot et M. Viala

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou »

les mots :

« et cumulativement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que l'étranger dirigeants d'entreprises de sécurité privée, fait l'objet d'un criblage de sécurité cumulatif qui le passe à la fois au B2 du casier judiciaire mais également au fichier judiciaire équivalent de son pays